



Maison de l'Agriculture – 52 avenue des Iles - 74994 Annecy Cedex 9

Annecy, le 10 novembre 2006

COMMUNIQUE

Les éleveurs ne subiront pas la loi du silence

Un agriculteur savoyard vient de subir les foudres d'une justice aveugle, mais apparemment pas sourde ...

Sur plainte d'un voisin allergique aux sonnailles de vaches, l'éleveur est condamné à laisser son troupeau à plus de 100 mètres de la maison de son voisin entre 21 heures et 7 heures du matin. Dans nos prairies et alpages, nos abondances, tarines et montbéliardes n'ont pas encore de pointeuses. Comment comprendre que des individus, avides de grands espaces, de nature préservée et d'authenticité refusent d'épouser la culture locale !

Notre terroir a une tradition d'accueil. Comment accepter toutefois que des nouveaux urbains s'installant en campagne n'acceptent pas nos *us et coutumes* ?

Derrière cette décision de justice, c'est une vision sur-réaliste qui s'offre à nous comme si la campagne devait s'éteindre à 21 heures comme on appuie sur le bouton « off » de la télévision. La moindre des choses s'est d'accepter les règles du milieu où l'on vit : notre activité paysanne nécessite encore des clarines pour nos vaches.

Si le son des clarines se taisaient, c'est que notre agriculture serait à l'agonie et nos territoires bien malades.

A l'heure où notre agriculture de montagne a besoin de véritables soutiens et encouragements plutôt que de subir un nouvel harcèlement procédurier, nous refusons cette décision qui symbolise avec force l'abandon de nos valeurs et de notre identité et qui fait la part belle à une vision d'opposition entre la ville et la campagne.

Alors, nous disons NON. La ville a besoin de la campagne et vice-versa.

Si seulement, le bon sens paysan pouvait se transmettre....

**Par Joseph FAVRE,
Président de la FDSEA de la Haute-Savoie.**